D2025-6-4-10b

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 26 Juin 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt juin deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20250626-D2025-6-4-10b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2025
Publication : 08/07/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **39**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **7**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **12**

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain) – Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS			M. Xavier ANCKAERT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislaine MARIE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Pascal MARTIN		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER					X
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		

TOTAL	39	0	7	3	12
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	39				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

Réf. 201524 Berger-Levrault (1309)

Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Au regard des résultats de l'étude pré-opérationelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale, l'Intercom de la Vire au noireau a signé le 26 décembre 2023, deux conventions avec l'ANAH et l'État permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites sur la période 2024-2028.

Ces deux opérations portent ainsi la volonté communautaire d'aller vers une politique de l'aménagement et d'habitat structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Plus largement, ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain » (PVD) dont les communes de Souleuvre-en-Bocage, Condé-en-Normandie, Valdallière et Noues-de-Sienne sont lauréates.

A travers ces opérations, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'ANAH par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

- **OPAH de droit commun dite « Classique :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	5%
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €
Locatif en « zone rurale / périmètre non éligible au PAT 14 »	10 à 13 %

- **OPAH Renouvellement Urbain multi-sites :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
	Logement occupé 15%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10 %
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+ 2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	10 %
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	20 %

Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

* *Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration.*

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
MPR Copro	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement de subventions ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH (dans le cadre du marché CDC23019) : le CDHAT-SOLIHA. Les détails en sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	SOMME
Occupant	La Ferrière-Harang Souleuvre-en-Bocage	DC4-IVN2024	Autonomie de la personne	1 662 €
Occupant	Condé-sur-Noireau, Condé-en-Normandie	DC35-IVN2024	Autonomie de la personne	1 720 €
Occupant	Saint-Martin-des-Besaces, Souleuvre-en-Bocage	DC3-IVN2024	Autonomie de la personne	653 €

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 27 mai 2025 et du Bureau communautaire réuni le 11 juin 2025, il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 4 035 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)